

CHAMPION Marin
21/12/1886 – 29/03/1915 (29ans)

Marin est né le 21/12/1886 à Lavaré.

A sa naissance, ses parents étaient cultivateurs au lieu dit « Luc Cherrier » à Lavaré et habitaient à Cormes en 1907.

A la mobilisation, il était marié avec Zélie Coupé (le 07/11/1911 à Gréez sur Roc).

Il est exempté de service militaire, lors du conseil de révision en 1908, et reconnu apte au service auxiliaire, en Aout 1914 à la mobilisation générale.

Le service auxiliaire représentait les hommes en moins bonne santé qui ne pouvaient faire un service actif dans l'armée mais qui étaient quand même soumis au service militaire.

Ils pouvaient être employés dans les hôpitaux, à la réparation du matériel, à la construction des bâtiments militaires, dans l'exploitation des voies ferrées ou des lignes télégraphiques ...

1176

Champion

Nom : **Champion**
Prénoms : **Marin Eugène Henri** Surnom :
Né le **21 Décembre 1886** à **Lavaré** canton **de Lavaré**, département de **Mayenne**, résident à **Cormes**, canton de **La Ferté-Bernard**, département de **Mayenne**, profession de **Cultivateur**, fils de **Louis Marin** et de **Zélie Coupé**, domiciliés à **Cormes**, canton de **La Ferté-Bernard**, département de **Mayenne**
N° **108** de tirage dans le canton de **La Ferté-Bernard**

ÉTAT CIVIL

Numéro matricule du recrutement : **1176**
Classe de mobilisation :
SIGNALLEMENT.
Cheveux **bruns**, sourcils **bruns**, yeux **bruns**, front **large**, nez **droit**, bouche **petite**, menton **arrondi**, visage **ovale**, Taille : **1 m. 72** cent. Taille rectifiée : **1 m.** cent. MARQUES PARTICULIÈRES :
Degré d'instruction : { générale (1), **2** militaire (2),
Dans l'armée active,
Dans l'armée territoriale,
ou dans la réserve de l'armée territoriale,
Libéré du service militaire

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Exempté de service actif en 1907. Reconnu apte au service auxiliaire en 1914.
Compris dans la **5^e partie** de la liste de la liste de recrutement cantonal **1907** **partie générale**

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

SERVICE AUXILIAIRE
Section d'Infirmiers **M**

Passé dans la **réserve** de l'armée active le **2 Août 1914**

SERVICE AUXILIAIRE
Pour le service de **secours** en **1914** (voir 15^e feuille du 17^e 1914)
Reçu à l'hôpital **de Lavaré** le **2 Août 1914**
Arrivé au corps le **4 Mars 1915**
Décédé le 29 Mars 1915 à l'hôpital militaire de Chartres
Chartres de Chartres
Chartres de Chartres
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l'armée active le **2 Août 1914**
A accompli une 2^e période d'exercices dans l'armée active le **2 Août 1914**
Passé dans l'armée territoriale le **2 Août 1914**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR VOIE DE CHANGEMENT DE SOUS-LOCAUX OU DE RÉSIDENCE.
Dates. Communes. Subdivisions de région.

ÉPOQUE
À L'ÉPOQUE L'ÉTAT DE SANTÉ ÉTAIT
la réserve de l'armée active, la réserve de l'armée territoriale, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale.

DATE de la libération du service militaire.

Guerre. — Régistre matricule. — 17-89-1905. (1914)

Extraits de fiche militaire

ils ont envoyée à
si sont actuelle-

compliments les

M. — M. Jérémie
ville a constaté
vaient été coupés
les dégâts causés
e ses soupçons à

ez les sapeurs-
e des président,
taire del'Amicale
conseil d'adminis-
l de ce mois, a
es membres ac-
sont à l'armée,
aussi d'allouer à
e subvention de
it une heureuse
veillances.
de Courville. —
neaux, à l'église

mand-Jacques-Alfred, violoniste, rue Saint-Denis, 70.

Vol. — M. Pavie, cordonnier, rue de Lamballe, avait déposé sa bicyclette à sa porte dimanche dans l'après-midi; quand il voulut le prendre pour descendre en ville elle avait disparu. Il estime sa perte à une soixantaine de francs.

Absence illégale. — Les gendarmes ont arrêté le 29 mars, le soldat Louis Guérin, à Ballé, qui, son titre de permission expiré, n'était pas rentré à la caserne.

THIMERT. — Dispute entre ouvrier et patron. — M. Ange Lecorps, charretier à Thimert a porté plainte contre M. Désiré Laigneau, son patron qui, lundi dernier, lui aurait donné des coups au lieu de régler le solde de son compte.

LES CHATELETS. — Vol avec effraction. — Samedi dernier, en rentrant de son travail, vers 7 h. 1/2 du soir, M. Constant David, cultivateur au hameau de Geneveux, a constaté qu'un malfaiteur avait pé-

saoua vient de rendre au arret qui merite d'être signalé.

La Société fermière du Casino municipal de Nice fait signer aux artistes musiciens qu'elle engage pour la saison théâtrale la clause suivante : « Je..., soussigné, déclare ne pas faire partie du syndicat des artistes musiciens de Nice. Je déclare en outre que mon entrée ultérieure dans ledit syndicat entraînerait la résiliation et le paiement d'un dédit de 500 francs. » Le syndicat des artistes musiciens de la ville de Nice a demandé la nullité de cette clause comme portant atteinte à ses intérêts et à la liberté syndicale.

Le tribunal de Nice, la cour d'appel d'Aix (arrêt du 21 décembre 1910) ont rejeté la demande.

La Cour de cassation, sous la présidence du président Falcimaigne, sur le rapport du conseiller Rau, et conformément aux conclusions du procureur général Sarrut, a rejeté le pourvoi.

USINES A VAPEUR A TOURY TURE LOIR.

ÉTAT CIVIL DE CHARTRES

Décès

Du 30 mars. — Prosper-Armand-Henri Jubault, 66 ans, ébéniste, rue de la Clouterie, 31.

Marin-Eugène-Henri Champion, 28 ans, réserviste à la 4^e section d'infirmiers militaires, rue de Bonneval, 34.

Du 31. — Louise-Julienne-Alexandrine Grou, veuve Lallemand, 80 ans, sans profession, place Drouaise, 1.

Anne Morvan, veuve Le Belléguic, 71 ans, sans profession, place Drouaise, 1.

Du 1^{er} avril. — Honoré-Hyppolyte Oury, 72 ans, propriétaire, rue de Chèvres, 12.

L'imprimeur-Gérant : E. TROCHARD

ions de la Défense Nationale

, dont le succès croît chaque jour, sont émises aux con-

mission. — Du 1^{er} au 15 avril, 94 fr. 84 %; du 16 au 30

coupons semestriels de 2 fr. 50 payables, nets de tous

it et 16 février à partir du 15 août 1915, jusques et y com-

ient. — 100 fr. %, au plus tard le 16 février 1925.

ement. — 5.60 % prime de remboursement comprise.

ration. — En numéraire, en bons de la Défense Natio-

1/2 % amortissable libérée.

scription. — Chez les Trésoriers généraux, Receveurs

cepteurs et à la Banque de France, quel que soit le mode

outre, pour les souscriptions en numéraire, chez les

anes, des Contributions indirectes et de l'Enregistrement

Marchés

AVIS

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous adresser

tous les renseignements

Avoine .. à 20 .. les 101 kilos
Orge 19 .. à 20 .. les 101 kilos
Seigle 19 à 18 .. les 116 kilos
Veaux gras 1 15 à 1 05 le kilo
Veaux de lait 40 à 55 fr. pièce
Porcs gras .. à .. le kilo
Poulets maigres .. à 6 50
Poulets gras 8 50 à .. la paire
Lapins domestiques 2 25 à 3 75 pièce
Beurre 3 .. à .. le kilo
Œufs 1 80 à .. la douzaine
Pain : blanc 1 70, bis 1 60 les 4 kilos

Bonneval, 29 mars.

Poulets 9 .. à 13 .. la paire
Pigeons .. à .. la paire
Lapins domestiques 1 75 à 3 75

BESTIAUX

Chartres, 1 avril.

Am. Vend:

Porcs gras. à : .. kil.
— maigres à .. fr. pièce
— de lait 13 13 45 à 55 fr. pièce
Veaux gras. 78 78 3 20 à 2 40 le k.
— de lait 19 19 30 à 55 fr. pièce
Moutons.... 11 11 20 à 60 fr. pièce

FOURRAGES

LA CHAPELLE. 1 avril.